

SECTION
D'ADMINISTRATION GENERALE
DE REGLEMENTATION

Bourg-en-Bresse, le

22 JUIL. 1982

Bureau

Référence à rappeler : JG/DP

Poste 171

Monsieur,

Comme suite à votre lettre reçue le 9 juillet 1982, je vous précise que le véhicule immatriculé sous le numéro 7487 AB 4 porte actuellement le numéro 970 BU 01.

Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir une nouvelle carte grise, vous devez m'adresser les imprimés suivants : déclaration de perte du certificat enregistrée par les services de police ou de gendarmerie, la demande de duplicatum ci-jointe, accompagnée des documents dont vous trouverez la liste au verso, la copie du certificat de vente établi par l'ancien propriétaire.

Je vous précise ci-après les caractéristiques du véhicule numéro 970 BU 01.

Genre : VP Carrosserie : C.I.
Marque : L E Z E B R E - Type D
Numéro de série : 14/7325 - Energie : essence
Puissance : 6 CV - Places assises : 2
Première mise en circulation : 1923
Numéro d'immatriculation précédent : 7487 AB 4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,
Commissaire de la République,

Monsieur GARNIER Marcel
26, rue Migette

57000 METZ

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur de l'Administration Générale
et de la Réglementation,



Signé : J. DULLIAND